

Séance du 9 Septembre 2005

L'an deux mille cinq, le neuf septembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Meslay, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Élie NORGUET.

Date de la convocation : 2 septembre 2005

Présents : M. NORGUET Élie, FOUSSARD Jacky, LEMART Étienne, Mlle BRUNET Virginia et M. PERRIN Philippe.

Procuration : Mme BAUGÉ Anaïk à M. LEMART, Mme MARQUANT Catherine à M. FOUSSARD .

Absente : Mme VEAUUVY Mireille

Mademoiselle Virginia BRUNET a été élue secrétaire.

N° 05-31 Admission en non valeur de créances de 2001

Monsieur le Maire expose que Madame le Receveur de Vendôme demande l'admission en non-valeur de titres de l'année 2001 qui n'ont pu être recouverts et qui concernent la redevance d'enlèvement des ordures ménagères : le montant global de ces titres s'élève à 65,55 €.

Il précise qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures à l'encontre des redevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DÉCIDE d'admettre en non-valeur sur le budget 2005 de créances de l'année 2001 s'élevant à un montant global de 65,55 € ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget 2005 à l'article 654.

N°05-32 POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION : acceptation de la subvention au titre du produit des amendes de polices :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 mars 2005 sollicitant de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention en vue de financer l'installation :

- sur la voie communale n°2 des panneaux indiquant la présence de verglas fréquent dans la partie boisée de cette voie ;
- et sur la voie communale n°4 deux panneaux signalant un virage dangereux.

Il précise qu'une aide financière de 177,60 € a été allouée par la commission permanente du Conseil Général réunie le 8 juillet 2005.

S'agissant d'une subvention prélevée sur des recettes provenant du produit des amendes de polices, il expose que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation de la subvention et la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE la subvention de 177,60 € attribuée par le Conseil Général pour financer la mise en place de panneaux sur les voies communales n°2 et n°4 ;
- S'ENGAGE à faire réaliser ces travaux au cours du 4^{ème} trimestre 2005 ;
- CHARGE le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher en vue d'obtenir le versement de ladite subvention.

N°05-33 - Octroi d'une subvention à l'association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt

Sur proposition de Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- DÉCIDE d'attribuer, au titre de l'année 2005, une subvention de 25 euros à l'association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Loir-et-Cher ;

•DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et organismes privés » du Budget 2005.

N°05-34 TRAVAUX A L'ECOLE :construction d'un restaurant scolaire et réhabilitation des sanitaires

M. le Maire fait état de l'avancement du projet de création d'un restaurant scolaire et de sanitaires : le dossier de permis de construire étant enfin achevé, il convient de procéder à la consultation des entreprises.

Considérant le montant prévisionnel des travaux est estimé à 123 509 € H.T. , le Maire propose de passer le marché des travaux selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Le marché défini par l'architecte est décomposé en 09 lots comme suit :

LOT N° 01 – MAÇONNERIE	LOT N° 05 – ÉLECTRICITÉ
LOT N° 02 – CHARPENTE BOIS - COUVERTURE ARDOISE	LOT N° 06 – PLOMBERIE - CHAUFFAGE
LOT N° 03 – MENUISERIES EXTÉRIEURES ET INTÉRIEURES BOIS	LOT N° 07 – CARRELAGES - FAÏENCES
LOT N° 04 – PLÂTRERIE – ISOLATION	LOT N° 08 – PEINTURE
	LOT N° 09 – ÉQUIPEMENT CUISINE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21-1,

Vu le code des Marchés Publics, article 28 ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité des votants :

- DÉCIDE de recourir à un marché à procédure adaptée en vue de réaliser les travaux de construction d'un restaurant scolaire avec cuisine-relais et l'aménagement de sanitaires à l'école ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir ;
- Précise que des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2005 au chapitre 23.

N°05-35 Prêt de la salle communale à une association d'Areines

Monsieur le Maire fait part de la demande du Comité Sports et Loisirs d'Areines de prêt de la salle communale afin d'y dispenser des cours de gymnastique volontaire pendant le 4^{ème} trimestre 2005, le gymnase du Lycée Agricole d'Areines mis à disposition de cette association étant indisponible en raison de travaux.

Considérant qu'il sera nécessaire de chauffer la salle au cours de cette période, le Maire propose de demander une contribution afin de compenser les frais d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE de mettre à disposition du Comité Sport et Loisirs d'Areines la salle communale de Meslay moyennant une contribution aux frais de chauffage fixée à 20 € par mois d'utilisation ;
- dit que la recette correspondante sera encaissée à l'article 70878 « remboursement de frais par d'autres redevables ».

Pour information

Modification de branchement eau du logement communal

Suite à la vente d'un bâtiment annexe du logement communal, il s'avère nécessaire de modifier le branchement au réseau d'eau. Le Conseil Municipal a donc approuvé pour ce faire le devis de l'entreprise DAHURON (958,56 € T.T.C.).

Par ailleurs, le Conseil Municipal a été informé de l'organisation le vendredi 7 octobre à 19 h 00, en partenariat avec l'Amicale Socioculturelle et Sportive, d'une réception pour les nouveaux habitants de Meslay

Séance levée à 18 h 30

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Les Conseillers présents,